



LE PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°33-141217 : Budget principal 2017 de la Ville /
Décision Modificative n°1

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 décembre 2017 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 18

Procuration (s) : 02

Absent (s) : 09

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATORZE DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-SEPT

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à quinze heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Marc Luc BOYER Maire à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171214-DCM33-141217-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

Affaire n° 33-141217 :
Budget principal 2017 de la Ville / Décision Modificative n°1

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal la Décision Modificative (DM) n°1 après Budget supplémentaire (BS) pour l'année 2017.

Les opérations concernent la section de fonctionnement tant en dépense qu'en recette :

- Une inscription complémentaire d'un budget de 160 000 € au niveau du chapitre 011 (charges à caractère général) pour pouvoir terminer l'exercice comptable 2017
- Cette inscription complémentaire au chapitre 011 est financée par des réajustements des chapitres 012, 65 et 67 (réévaluation de ces chapitres par rapport au besoin réel)

Le tableau ci-dessous détaille par chapitre le projet de DM n°1 après BS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	DM n°1 après BS
011/6188- Charges à caractère général	+ 160 000 €
012/64111- Charges de personnel	- 80 000 €
65/658 - Autres charges de gestion courante	- 70 000 €
67/6788 -Charges exceptionnelles	- 10 000 €
Total	0 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ :

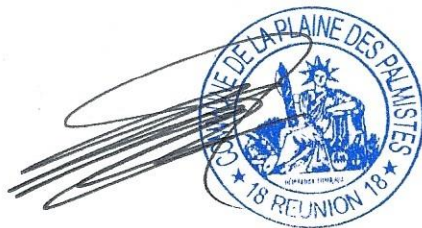
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 après BS du budget principal 2017 de la Ville.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171214-DCM33-141217-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017